

# Easypitch et les Objectifs de Développement Durable 2030

En jaune, les principaux objectifs que nous visons



**Les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les Nations Unies en septembre 2015. Ils fixent 17 priorités à adresser d'ici 2030 pour un développement économique soutenable pour la planète et socialement équitable.**

Les ODD appellent toutes les entreprises à faire progresser le développement durable au travers de leurs investissements, des solutions qu'elles développent et des bonnes pratiques qu'elles adoptent. En bref à réduire leurs impacts négatifs tout en améliorant leur contribution positive à l'agenda du développement durable.

Les 17 objectifs de développement durable sont interdépendants. Il n'est pas possible d'atteindre un développement dit durable sans prendre en compte les considérations économiques, environnementales, sociales et sociétales de façon cloisonnée.

## ODD 1 – Lutte contre la pauvreté

Cet objectif vise à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, notamment en développant les stratégies de développement. Les entreprises sont fortement associées à cet ODD, en créant de la valeur économique sur le territoire. Il s'agit aussi de développer des produits et services répondant aux besoins primaires des clients. Enfin, elles peuvent soutenir des projets humanitaires par le biais du mécénat notamment.

## ODD 2 – Lutte contre la faim

L'ODD 2 concerne l'accès pour tous à une alimentation nutritive et saine. Les entreprises agroalimentaires sont particulièrement concernées par cet enjeu. De façon plus globale, il est possible de sensibiliser les parties prenantes à l'alimentation responsable : promotion des produits locaux, de saison, respectueux de l'environnement...

### **ODD 3 – Accès à la santé**

Dans le contexte actuel, nous avons encore plus conscience des enjeux de cet ODD. Pour les entreprises, il s'agit dans un premier temps de garantir la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs en assurant des bonnes conditions de travail ; et de ses clients en proposant des produits et services de qualité. Les mesures visant à diminuer les pollutions contribuent également à l'objectif. On constate également que cet objectif est fortement lié à l'ODD 2 puisque l'alimentation est une thématique centrale en santé.

### **ODD 4 – Accès à une éducation de qualité**

L'éducation est un enjeu clé pour promouvoir l'égalité des chances. En entreprise, cet objectif concerne principalement la politique d'intégration et de formation dans le but de monter en compétences et favoriser la mobilité interne. Cela peut également passer par le partage de savoirs et d'expériences, aussi bien en interne qu'en externe.

### **ODD 5 – Égalité entre les sexes**

Même si l'égalité entre les sexes devrait être un droit fondamental, de nombreux défis persistent pour garantir les mêmes droits et la même représentativité en faveur des femmes. Dans le cadre professionnel, il existe encore de nombreux axes d'amélioration pour lutter contre les disparités : pratiques de rémunération, congés parentaux, organisation du temps de travail, sensibilisation aux stéréotypes, aménagements des locaux...

### **ODD 6 – Accès à l'eau propre et à l'assainissement**

L'accès à l'eau potable fait aussi parti des services de base. Les entreprises peuvent contribuer à cet ODD en optimisant notamment la gestion de la consommation en eau et en privilégiant l'éco-conception.

### **ODD 7 – Développement des énergies propres et à un coût abordable**

Cet ODD vise à développer des services énergétiques fiables, durables et modernes. Pour les entreprises, il est question de sobriété et performance énergétique, ainsi que de la sélection d'un fournisseur d'énergies renouvelables.

### **ODD 8 – Accès à des emplois décents**

Nous assistons à l'émergence d'un nouveau paradigme économique plus respectueux de l'environnement et favorisant l'égalité des chances. Il s'agit de permettre à chacun d'avoir accès à un emploi durable garantissant de conditions de travail dignes.

### **ODD 9 – Promotion de l'industrialisation durable, l'infrastructure résiliente et de l'innovation**

Cet objectif concerne les infrastructures de base tels que les réseaux routiers, les technologies de l'information et de la communication, les dispositifs d'assainissements et la fourniture d'énergie. L'enjeu est de développer les investissements dans la recherche et l'innovation, en faveur d'une industrialisation durable et résiliente. Celle-ci passe notamment par le développement de technologies à faibles coûts et efficaces en ressources et énergie, ainsi que l'intégration des risques naturels et climatiques.

## **ODD 10 – Réduction des inégalités**

De nombreux enjeux concernent la réduction des inégalités. En effet, de nombreux individus n'ont toujours pas accès aux besoins fondamentaux, décrits notamment dans les ODD 1, 2, 3 et 4. Les entreprises peuvent contribuer à cet ODD en garantissant l'égalité des chances, en éliminant les pratiques discriminatoires et en assurant un juste partage de la valeur créée par l'entreprise.

## **ODD 11 – Villes et communautés durables**

Les cibles associées à cet ODD concernent l'accès à des logements décents, aux transports, aux espaces verts et lieux publics sûrs. Nous retrouvons également les notions de durabilité et de résilience, avec une logique de préservation du patrimoine et la prévention des risques. Enfin, cet ODD traite du développement territorial.

## **ODD 12 – Consommation et production responsables**

Les entreprises contribuent à l'atteinte de cet ODD en mettant en place des pratiques responsables et en inventant de nouveaux modèles économiques. Cela passe notamment par la création de nouveaux produits et services plus respectueux de l'environnement et inclusif. Il s'agit aussi de sensibiliser les consommateurs aux impacts de leurs achats.

## **ODD 13 – Mesures contre le changement climatique**

Lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions nécessite la Définition de mesures visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises peuvent diminuer leur empreinte carbone de plusieurs manières : optimisation et diminution des déplacements, développement de l'éco-conception, numérique responsable...

## **ODD 14 – Vie aquatique**

Cet objectif concerne la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers. En tant qu'entreprise, il est possible de limiter son impact en réduisant les déchets et les pollutions générées. Dans le cadre d'un mécénat, il est aussi possible de soutenir des structures de préservation de la biodiversité marine.

## **ODD 15 – Vie terrestre**

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la Désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

## **ODD 16 – Justice et paix**

La réalisation des ODD doit passer par l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes.

Cela se traduit par l'accès à la justice, la réduction de la violence, l'insécurité et la corruption. On retrouve également les sujets de gouvernance et de prise de décisions inclusive, ainsi que la promotion de politiques non discriminatoires.

## **ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs**

Puisque tous les acteurs de la société sont mobilisés autour de l'Agenda 2030, l'enjeu est de développer des partenariats durables afin de mettre en place des projets en lien avec les ODD.